



## LE RÉSEAU PRIVÉ DU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC SCOBUS (1992) INC.

Chers parents,

Puisque vous avez choisi d'adhérer au service de transport scolaire du réseau privé pour votre enfant, nous vous expédions l'information nécessaire pour bien débiter l'année scolaire 2023-2024.

### 1. Avis d'embarquement

Cet avis vous informera quant au trajet, à l'endroit où votre enfant prendra l'autobus et aux heures où l'autobus passera le matin et en fin d'après-midi.

### 2. Désistement au transport scolaire

Il est important de vous mentionner que vous pouvez renoncer à ce service de transport jusqu'au **11 septembre 2023, 16 h**. Pour ce faire, vous devez communiquer avec l'agente de liaison pour le transport scolaire à l'Institut Secondaire Keranna, au numéro 819 378-4833, poste 218. Par la suite, l'abonnement annuel sera annulé. **Aucun remboursement ne sera fait après cette date, car il s'agit d'un abonnement annuel.**

### 3. Règles de conduite à respecter

Les règles de conduite relative à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire. Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

L'élève est responsable de son comportement et du respect de vie lors du transport scolaire. « VIOLENCE – TOLÉRANCE ZÉRO » : Tout geste de violence entraînera une suspension immédiate du droit au transport scolaire.

### 4. Responsabilités de l'élève

#### A. En attendant l'autobus :

- Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir, s'il y a lieu;
- Respecter les propriétés privées;
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer;
- Retourner à la maison, si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser l'école.

**B. En montant dans l'autobus :**

- En tout temps, l'élève doit présenter une pièce d'identité si le conducteur lui en fait la demande.

**C. Pendant le trajet :**

- Respecter l'autorité du conducteur;
- Rester assis;
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu);
- Parler discrètement sans crier, blasphémer;
- Ne pas fumer;
- Ne pas déranger le conducteur inutilement;
- Ne pas boire ou manger;
- Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.);
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus;
- Ne pas toucher à quelques mécanisme ou équipement que ce soit;
- Ne pas passer une partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

**D. En descendant de l'autobus :**

- Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes;
- Une fois descendue, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre;
- S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur;
- En cas d'urgence, obéir aux directives du conducteur.

**5. Manquement aux règles de discipline**

À tout moment, un billet disciplinaire peut être remis par le chauffeur de votre enfant. Remettre le billet de discipline signé par le parent au conducteur d'autobus dès le lendemain.

**6. Messages importants**

- Se présenter à l'arrêt 10 minutes à l'avance;
- Utiliser seulement les circuits inscrits sur votre carte d'embarquement;
- Avoir sa carte d'embarquement sur soi en tout temps.

**7. Heures d'embarquement**

En tout temps, l'heure d'embarquement peut être assujettie à des modifications.

**8. Numéro d'urgence chez Scobus**

Si votre enfant n'est pas de retour à la maison ou au point de chute à l'heure prévue en fin de journée, appelez à ce numéro : 819-377-1133 poste 0.

**9. Objets perdus**

Les objets perdus à bord des autobus scolaires de la compagnie Scobus resteront dans un espace prévu à cette fin (à l'avant) dans le même autobus de votre enfant et il pourra les récupérer le lendemain. En cas d'urgence, vous pouvez aussi téléphoner directement à la compagnie de transport au numéro 819 377-1133.

#### **10. Objets volumineux et sportifs**

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les gros instruments de musique, les planches à neige, les patins sans protection des lames sont tous des objets qui ne sont pas admis dans les autobus scolaires.

#### **11. Questions et informations**

Pour tout changement d'adresse ou questions au sujet du transport en cours d'année, contactez l'agente de liaison à l'Institut Secondaire Keranna, au numéro 819 378-4833, poste 218.

**Bonne année scolaire et voyagez avec prudence!**

Merci pour votre collaboration!

La direction